

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
0707.00	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré		
0707.00.10	Pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 6 %	En franchise
0707.0091	Autres : Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou du président de l'Agence des services frontaliers du Canada, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 30 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	4,22 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	En franchise
0707.00.99	Autres : Autres	0.0%	En franchise
07.08	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré.		
0708.10	Pois (<i>Pisum sativum</i>)		
0708.10.10	Pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 6 %	En franchise
0708.10.91	Autres : Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou du président de l'Agence des services frontaliers du Canada, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	3,75 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	En franchise
0708.10.99	Autres : Autres	0.0%	En franchise